**Compte-rendu**

**Conseil restreint de l’ED DGEP**

**Vendredi 19 novembre 2021, 14h-16h**

**Présents** : Bernard Quiriny, Karine Brisset, Stéphane Blancard, Clotilde Fortier, Béatrice Lapérou, Adrien Bonache (suppléant de Kirsten Burkhardt), Evelyne Poincelot, Catherine Baumont (suppléante de Rachel Guillain), Christelle Coutant-Lapalu, Stéphanie Grayot-Dirx, François Cochard.

**Excusés**: Patrick Charlot, Elsa Forey.

**0. Informations générales**

• Rapide compte-rendu de la journée de rentrée doctorale du mardi 16 novembre 2021 à Dijon et Besançon, pour les doctorants inscrits en 1A.

• Point sur les inscriptions : 151 inscrits au 19 novembre.

• Point sur le budget : au 29 octobre, il restait 1000€ (personnel), 3000€ (investissement) et 22228€ (fonctionnement) à dépenser. La date-limite d’engagement des dépenses pour 2021 est fixée au 2 décembre.

• Rapide compte-rendu du bureau du collège doctoral du 17 novembre :

– La question des inscriptions en 7A a été évoquée. Le collège confirme sa politique (les demandes d’inscriptions sont enregistrées mais non validées immédiatement, charge au doctorant de lancer le processus de soutenance avant fin février pour une soutenance 2 mois plus tard, l’inscription est alors validée) et les exceptions (inscription immédiate en 7A sans exigence en cas de problème de santé, césure, etc.). Ont été examinés quelques cas litigieux dont, pour l’ED DGEP, M. El Ide Boubacar (doctorant CREDIMI, DT Sébastien Manciaux), dont la demande avait été rejetée par le collège, et pour lequel le DT sollicitait une nouvelle décision. Demande à nouveau rejetée.

– Une « doctrine » du collège sur les inscriptions de doctorants sans financement dédié à la thèse (autre financement non dédié ou sans financement) a été de nouveau réclamée par l’ED DGEP.

– Le calendrier des élections pour le renouvellement des représentants des doctorants a été validé (dépôt des candidatures du 6 décembre au 7 janvier, vérification des candidatures par les commissions électorales des ED le 7 janvier, publication des candidatures le 10 janvier, campagne du 10 au 17 janvier, scrutin du 17 au 22 janvier, publication des résultats le 25 janvier). L’ED DGEP doit renouveler 4 titulaires et 3 suppléants.

– A été évoquée la prochaine évaluation HCERES. Les directeurs et directeurs adjoints d’ED et les directeurs d’unités sont conviés à un « atelier » le 2 décembre à 14h à Dijon. Des réunions de coordination seront organisées prochainement par le collège pour déterminer qui se charge de remplir les diverses rubriques des documents (collège, ED, unités).

**1. Proposition de formation spécifique**

M. Jean-François Raze propose à l’ED DGEP, par l’intermédiaire d’Angèle Renaud, une formation spécifique sur le thème de l’analyse des données quantitatives.

Catherine Baumont, relayant la position exprimée par mail par Rachel Guillain, s’oppose à ce que l’ED confie des formations spécifiques à des formateurs MCF qui ne sont pas HDR ou lancés dans un processus en vue d’obtenir l’HDR. Bernard Quiriny et Stéphane Blancard considèrent à l’inverse que la question des formations et celle de l’HDR sont distinctes, et ne voient pas d’inconvénient à ce qu’un MCF non HDR propose des formations spécifiques à l’ED DGEP. Le conseil demande à ce que M. Raze fournisse un CV et un exposé du contenu de la formation qu’il se propose de dispenser, avant de prendre position lors d’un prochain conseil. Bernard Quiriny prendra contact avec lui.

**2. Organisation du prochain concours doctoral**

Karine Brisset signale quelques retours sur l’organisation du concours doctoral 2021, certains collègues ayant eu le sentiment que le débat n’avait pas été assez poussé, et suggérant que leur déroulement soit repensé. François Cochard confirme qu’il a pu avoir lui aussi un sentiment de précipitation. Une discussion s’engage sur le déroulement souhaitable de la discussion lors du concours, une fois les candidats tous auditionnés. Bernard Quiriny suggère de ne pas envisager pour le moment de modification « formelle » du déroulé, et qu’il soit porté une attention particulière à la qualité et à la durée du débat lors du prochain concours (2022), position qui recueille l’assentiment.

**3. Demandes de dispenses de formation**

Est examinée la demande de dispense de formations doctorales de M. Khaled Kedim, doctorant 4A (CREDESPO, DT Joël Mekhantar, 4h de formations réalisées). M. Kedim se prévaut de l’éloignement géographique (il réside à l’année à Alger), de son travail à temps plein, et de la crise sanitaire qui a rendu les déplacements impossibles en 2020/2021. (Il avait déjà fait une demande en septembre 2020, restée sans réponse).

La discussion s’engage sur ses arguments ; il est observé que de nombreuses formations ont eu lieu en 2020/2021 en distanciel, moyennant quoi l’éloignement géographique ne saurait constituer un argument recevable. On observe aussi que M. Kedim n’a validé que 4h en 4 ans. Après discussion, il est décidé d’accorder à M. Kedim une dispense partielle de 50%, ce qui permettra notamment de le soumettre à l’obligation de suivre les 9h de formation sur l’éthique. Cette décision (principe de la dispense partielle et quantum « standard » de 50%) fournira une « ligne directrice » dérogeable pour les cas similaires (étudiants employés à plein temps).

Une discussion s’engage sur l’opportunité de proposer systématiquement l’hybridation pour les formations. Béatrice Lapérou attire l’attention sur le risque que plus personne n’y assiste en présentiel. François Cochard suggère de maintenir le principe d’une participation en présentiel, les étudiants qui, du fait notamment de l’éloignement, souhaitent y participer en distanciel (pour autant que le formateur propose l’hybridation) devant obtenir l’autorisation de l’ED.

Un deuxième cas de demande de dispense est examiné : M. Pierre Dinde, doctorant 4A (CRJFC, DT : Leila Lankarani) qui occupe également un emploi à temps plein. Même décision, suivant la ligne précédemment établie.

**4. Demande de subvention**

Les laboratoires CESAER, CRESE et LEDi organisent en juin 2022 le congrès de l’AFSE et sollicitent une subvention de 3000€.

Catherine Baumont présente ce congrès, et les conditions dans lesquelles les doctorants seront appelés à y prendre part (ci-joint à ce CR, la demande des laboratoires).

Les subventions de l’ED aux manifestations des laboratoires sont traditionnellement de 500€. Compte-tenu ici de l’importance de la manifestation, de l’implication de 3 laboratoires et du budget de fonctionnement suffisant de l’ED, il est décidé à l’unanimité d’approuver cette demande de subvention pour le montant proposé.

Des démarches seront effectuées rapidement afin de voir s’il est possible d’engager ces dépenses sur le budget en cours, où il reste 22228€ de dépenses de fonctionnement possible. Sinon, la subvention passera sur le budget de l’année prochaine.

**5. Thème de la prochaine journée scientifique**

La prochaine journée scientifique de l’ED doit avoir lieu au premier trimestre 2022 (date à fixer). Un appel à « idées » de thèmes transversaux avait été lancé lors du conseil plénier du 1er octobre ; plusieurs idées ont été proposées. Clotilde Fortier ajoute une nouvelle idée : « le risque », jugée excellente et immédiatement adoptée à l’unanimité.

Catherine Baumont propose également « les migrations » (ou « les mobilités »), thème qui pourra servir l’année suivante.

**6. Insertion professionnelle des docteurs**

Karine Brisset demande, dans la perspective de l’évaluation HCERES à venir, si les laboratoires mènent leurs propres enquêtes sur le devenir professionnel de leurs docteurs, et s’ils peuvent le cas échéant transmettre leurs informations à l’ED.

Aucun des labos représentés ne procède à de telles enquêtes.

Il est observé que le collège doctoral UBFC dispose d’une équipe spécialement affectée à cette tâche, et qu’il sera souhaitable par conséquent que le collège se charge de remplir les rubriques correspondantes des documents HCERES. Affaire à suivre, lors des réunions de coordination évoquées plus haut.

**7. Questions diverses**

• Rapide retour sur la proposition faite par l’ED au conseil plénier du 1er octobre de participer au financement de matériels informatique pour les labos, au titre de l’aide à l’acquisition d’outils pour la recherche. Une demande a été formulée par le CID. Clotilde Fortier demande ce qu’il en est du CREDIMI, une commande ayant été lancée, et la facture en attente d’être présentée une fois le matériel arrivé. Karine Brisset et Bernard Quiriny interrogeront les gestionnaires sur ce point, étant noté qu’il s’agit de dépenses de fonctionnement pour lesquelles le budget restant est amplement suffisant.

• Point sur la représentation des laboratoires au sein de l’ED DGEP : Karine Brisset évoque le problème de l’équilibre de la représentation des laboratoires au sein du Conseil de l’ED à la suite de la nomination de Bernard Quiriny en qualité de directeur de l’ED et représentant du CREDESPO. Pour rappel et après vérification : en 2016, les textes de l’UBFC ont défini le nombre de représentants HDR par laboratoire au sein de chaque ED. Pour l’ED DGEP, il est de 14 membres avec la répartition suivante : Besançon, CREGO : 1 ; CRESE : 2 ; CRJFC : 2. Dijon : CREDIMI : 2 ; CESAER : 1 ; LEDI : 1 ; CREDESPO : 3 ; CREGO : 2. Lors de la création du CID, laboratoire composé essentiellement de HDR du CREDIMI, le conseil a décidé de réduire le nombre de représentants du CREDIMI à un membre afin que le CID puisse avoir un représentant HDR à l’ED. Cette décision a été validée par le collège doctoral. Lors de la démission de Philippe Desbrières, directeur de l’ED mais également représentant du CREGO, le CREGO l’a remplacé et a proposé Kirsten Burkhardt, afin de maintenir le nombre de leurs représentants à 2 pour le site de Dijon.

Le directeur et directeur adjoint sont nommés par le Président UBFC parmi les représentants HDR des laboratoires de l’ED. En étant nommé directeur de l’ED, Bernard Quiriny, représente de fait le CREDESPO, ce qui implique une modification de la représentation actuelle du CREDESPO afin de maintenir son nombre correct de représentants.

Bernard Quiriny et Karine Brisset prendront contact avec Philippe Lutz afin de vérifier que les directeur et directrice adjointe, *ès* qualités, représentent bien leur laboratoire au sein du conseil, et que l’interprétation ci-dessus est correcte.

La séance est levée à 16h.

*Ajout du 3 mars 2022. Renseignements pris auprès d’UBFC, l’interprétation ci-dessus est confirmée. Il est indiqué dans le PV du CA UBFC du 15 novembre 2016 que les directeurs de l’ED sont élus « parmi les membres du Conseil ED (professeurs ou assimilés représentants UR) », ce qui implique bien que B. Quiriny est entré* de facto *au conseil en étant élu directeur, ajoutant un représentant au CREDESPO. Elsa Forey est par conséquent devenue suppléante de Patrick Charlot.*